



## Fuite et electricité partie commune

Par **RIVIERE Jean**, le **23/02/2018** à **08:14**

Bonjour

membre du conseil syndical en cas de fuite ou probleme de minuterie un wek end ou le syndic n'est pas joignable le président ou un membre du conseil peut il appeler en urgence une entreprise sans l'ordre de mission du syndic absent  
merci

Par **santaklaus**, le **23/02/2018** à **17:09**

Bonjour,

S'agissant d'une urgence, je dirai OUI, étant moi même Président du CS.

SK

Par **RIVIERE Jean**, le **23/02/2018** à **17:28**

merci

mais y a t'il des textes le syndic risquant de refuser de regler l'entreprise sans ordre de mission

Par **santaklaus**, le **23/02/2018** à **19:33**

Bonjour,

A ma connaissance, non pas de texte. Le syndic règle la facture dont le montant figurera dans le relevé des dépenses de l'immeuble qui sera approuvé lors de l'AG. D'où l'importance de bien détailler la facture.

Quant à l'ordre de service c'est une sécurité pour l'entreprise d'être sur d'être réglé de ses prestations par le syndic. A défaut, l'entreprise risque de demander de suite un règlement.

Toutefois,j'ai appelé un entreprise référencée par notre syndic pour des travaux de fuite sur

canalisation et il est venu avant de recevoir l'OS demandé. Cela n'a pas posé de problème.

Aussi, je vous conseille de recenser les entreprises auxquelles la copropriété a habituellement recours pour effectuer l'entretien courant. Même si elles n'ont pas de service d'astreinte intégré, elles peuvent faire partie d'un regroupement assurant un service en dehors des heures d'ouverture des cabinets des syndicats.

Également, certains Syndicats ont souscrit, notamment [fluo]xxxxxx[/fluo], des contrats de prestations dépassant des prestataires 24h/24 les W.E. et jours fériés.

De plus, regardez si votre compagnie d'assurance immeuble n'a pas développé un service d'assistance. (Les banques proposent ce type de service en cas de soucis dans les parties privatives.)

En conclusion, face à l'urgence, le syndic ne doit pas refuser le règlement demandé. Prenez contact avec lui pour affiner cette question.

SK

***Pas de publicité.***

***Merci...***

Par **RIVIERE Jean**, le **23/02/2018** à **19:47**

bonsoir

merci on ne peut être plus précis.

bon week end